



Entreprises BTP de 11 salariés et plus - Octobre 2017

## ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS DATES BUTOIR FINANCEMENTS 2017

POUR LES ACTIONS AYANT ÉTÉ RÉALISÉES OU DÉBUTANT EN 2017

**Quelque soit votre choix d'option, vous devez nous faire parvenir vos demandes de prise en charge au plus tard au démarrage de l'action et AVANT LE 1ER NOVEMBRE pour celles de fin d'année.**

Merci de nous faire parvenir dans ce délai le formulaire dédié (DPC\*) accompagné du programme de la formation, par voie postale.

Cette information ne concerne ni les actions pour lesquelles vous avez déjà reçu un accord de financement, ni les contrats de professionnalisation.

\*Formulaires disponibles sur [www.constructys-bretagne.fr](http://www.constructys-bretagne.fr) rubrique « Téléchargements et liens utiles »

### RAPPEL

**Vous n'avez pas encore transmis votre plan de formation à Constructys ?**

### N'OUBLIEZ PAS !

Les budgets disponibles au second semestre sont limités.

Envoyez dès à présent votre plan de formation afin d'obtenir une simulation et sécuriser vos financements.

**VOUS  
ÊTES EN  
OPTION A**

Le financement de votre plan de formation a déjà été prévu. **Transmettez vos DPC dans le délai demandé pour valider la prise en charge.**

**Attention** : L'option A implique obligatoirement la signature d'une convention de partenariat et de gestion avec Constructys Bretagne. Si vous n'avez pas signé cette dernière au cours de l'année 2017, vous êtes actuellement en option B.

Pour rappel, en option A vous bénéficiez :

#### DE L'ACCÈS À DES FINANCEMENTS SUPPLEMENTAIRES

- Dans le cadre des fonds mutualisés
- Dans le cadre des fonds extérieurs mobilisés pour des formations liées aux thématiques techniques, réglementaires, de la performance énergétique, du handicap...

#### DE L'OFFRE DE SERVICE DÉDIÉE

et de l'accompagnement personnalisé du conseiller Constructys.

**VOUS  
ÊTES EN  
OPTION B**

En option B, votre entreprise répond seulement à son obligation légale. Elle bénéficie, pour ses actions relevant du plan de formation, d'un financement annuel de 250 €.

#### POUR PASSER EN OPTION A

Adressez-nous votre plan de formation et vos demandes de prise en charge avant le 1er novembre. Constructys évaluera en fonction des budgets encore disponibles, l'accompagnement possible dans le cadre de l'option A ainsi que la contribution volontaire nécessaire pour en bénéficier.

L'option A doit être formalisée par la signature de la convention de partenariat et de gestion au plus tard **le 30 novembre 2017**.

